



Le pôle santé Grand Sud

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eurobiomed présente ses propositions pour relancer et consolider la filière HealthTech en Sud Provence Alpes Côte d'Azur et en Occitanie

*Résultats de l'enquête Impact Covid-19 sur la filière santé en Sud Provence
Alpes Côte d'Azur et en Occitanie*

Marseille, le 19 mai 2020 – Eurobiomed, le pôle santé Grand Sud, se mobilise pour ses 404 adhérents en formulant ses propositions autour de 4 axes stratégiques pour relancer et consolider la filière HealthTech dans le Grand Sud. Eurobiomed dévoile également les résultats d'une enquête exclusive sur l'impact du Covid-19 sur la filière santé en Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie.

Nous tenons l'intégralité des propositions et de l'enquête à votre disposition sur demande.

« Nous dévoilons aujourd'hui une étude sur l'impact de la crise sanitaire sur nos entreprises et proposons des actions ciblées pour soutenir et consolider la filière santé et ainsi construire notre indépendance sanitaire », déclare Michael Danon, Président d'Eurobiomed.

« Notre filière HealthTech est caractérisée par des entreprises innovantes qui aident à prévenir, traiter, soigner et guérir. Aujourd'hui, plus que jamais, ces entreprises sont une force vive à soutenir si nous voulons conserver sur notre territoire et dans nos régions, des savoir-faire et les solutions nécessaires à améliorer la santé de tous », ajoute Emilie Royère, DG, Eurobiomed.

Axe 1 : Rétablir la souveraineté technologique et sanitaire de l'Europe et de la France en soutenant les entreprises de la HealthTech tout au long de leur développement

La crise actuelle nous amène à repenser notre autonomie sanitaire pour faire face à des crises futures. Cette autonomie passera par la nécessité de relocaliser les sites de production et de bioproduction, de matières premières, de principes actifs, d'équipements pour le soin, actuellement fabriqués hors des frontières françaises et européennes.

Il nous faut également renforcer notre filière HealthTech afin que les innovations développées dans nos laboratoires puis par nos entreprises innovantes et qui répondent à des enjeux de santé forts, trouvent une solution de développement, jusqu'au marché en France et en Europe, avant d'être rachetées par des grands groupes internationaux, faute de financements suffisamment conséquents.

Parmi nos propositions :

- Affirmer le rôle stratégique de la filière HealthTech et l'inscrire en priorités des stratégies nationales et stratégies régionales et métropolitaines d'innovation
- Faire de la France une place forte du financement des entreprises innovantes de la HealthTech : mise en place de mesures de redirection de l'épargne vers les fonds



d'investissement, renforcement de la place de marché française, élargissement des capacités d'investissement de la BPI

- Prendre appui sur les pôles et mettre ces derniers au cœur de l'accompagnement des entreprises innovantes de la healthtech

Axe 2 : Renforcer l'innovation et la R&D dans la santé

La crise que nous traversons illustre l'importance de disposer d'une recherche fondamentale puissante qu'il est également nécessaire de savoir connecter à la recherche clinique et industrielle c'est-à-dire les entreprises, pour que ces dernières puissent transformer les innovations issues de nos laboratoires de recherche en produits ou services disponibles pour la société et les citoyens.

Parmi nos propositions :

- Décaler l'ensemble des financements publics des programmes de R&D de 12 mois sans distinction pour permettre de finaliser les programmes de R&D suspendus par la crise.
- Renforcer et stabiliser dans le temps, les sources de financement à tous les échelons nationaux et régionaux, les simplifier, les pérenniser
- Renforcer les coopérations publics privés, par des dispositifs de soutien financiers aux projets collaboratifs mais aussi par une meilleure mise à disposition des données de santé disponibles pour le développement de nouveaux outils prédictifs, diagnostics, thérapeutiques ou numériques.

Axe 3 : Renforcer la croissance des entreprises de la Healthtech par le chiffre d'affaires

Les entreprises de la filière vont devoir affronter des défis importants et il va falloir envisager des mesures dédiées aux entreprises de R&D ne générant pas encore de chiffre d'affaires, et d'autres pour celles qui avaient déjà développé une activité de services ou de production et vente de produits.

Parmi nos propositions :

- Repenser les mesures favorisant l'achat innovant des PME et accompagner les PME du pôle dans ces procédures de marchés publics
- Mettre en place des mesures d'accompagnement au rapprochement d'entreprises afin de favoriser les fusions et consolider le tissu des TPE PME françaises notamment de services.
- Accompagner les entreprises françaises vers les Donneurs d'Ordre via les pôles
- Alléger et accélérer les procédures d'accès aux marchés des innovations et lever les freins réglementaires

Axe 4 : Développer des outils territoriaux différenciants au service de la filière et des adhérents

Spécifiquement sur le territoire d'Eurobiomed qui couvre les régions Occitanie et Sud Provence Alpes Côte d'Azur, les acteurs du développement économique et les autorités publiques peuvent s'appuyer sur les forces du pôle pour développer des outils différenciants qui leur permettront d'aider la filière à se relever et leur territoire à gagner en compétitivité.

Cette crise conduit aussi à se reposer des questions fondamentales sur la place du diagnostic médical, des maladies négligées, de la gestion au quotidien des malades chroniques. Au cours des 10 dernières années, Eurobiomed s'est engagé autour de projets structurants dont le projet Eurobiomed diagnostic qui permet à notre territoire de se positionner au cœur de ce qui est enfin considéré comme un acteur majeur de santé.

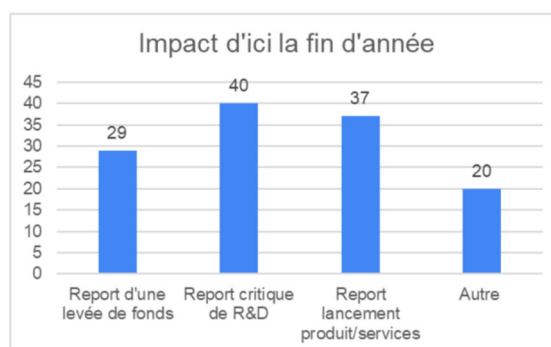
Parmi nos propositions :

- Accompagner les entreprises de la filière dans la mise en place de partenariats avec les groupes industriels et pharmaceutiques mondiaux, et avec des investisseurs internationaux par le déploiement d'un accompagnement business développement mutualisé
- Accélérer la mise en place de l'accélérateur Eurobiomed : déjà bien avancé, ce projet permettrait à notre territoire de se doter d'un accélérateur d'entreprises visant à accélérer la mise sur le marché de solutions de demain, en s'appuyant sur les entrepreneurs du territoire et au bénéfice de nos territoires et de la création de valeur. Ce projet présente un atout en terme de développement scientifique, technologique et économique.
- Favoriser la mise en place de fonds d'investissements régionaux

Résultats de l'étude Impact Covid 19 sur la filière santé en Paca et Occitanie

Enquête réalisée entre fin mars et début avril sur l'impact du Covid-19 auprès de 100 sociétés membres.

- ✓ **Répartition des entreprises répondantes** : 48% sont en Occitanie et 47% en PACA
- ✓ **Situation actuelle** : 85% des entreprises ayant répondu ont un fonctionnement partiel ou ralenti et seulement 7% d'entre elles ont un fonctionnement normal
- ✓ **Perspectives de fonctionnement à court terme de ces entreprises (1 à 2 mois)** :
 - 49% pensent maintenir / reprendre leur activité
 - 37% seront en arrêt partiel
 - 8% envisagent un arrêt complet de leur activité
- ✓ **Impact du Covid-19 sur votre activité** : 41% estiment une perte significative de leur chiffre d'affaires sans péril immédiat ; 17,17% avec péril immédiat de leur structure et 18,18% estiment une perte minime de leur chiffre d'affaires.
- ✓ **Quelles sont les autres difficultés auxquels vous devez faire face** :
 - En tête, l'arrêt de travail des salariés qui sont confinés
 - Le manque de matière première
 - Le manque de personnel
 - L'arrêt de l'activité commerciale, activité clinique stoppée et contrats reportés
- ✓ **Risque de trésorerie** : 33% estiment un risque de trésorerie pour leur entreprise dans l'immédiat et à 1 à 2 mois et 48% estiment le risque à 3 mois ou plus.
- ✓ **Disposez-vous d'un outil de production ou de recherche pouvant être réorienté pour être utile pendant la crise ?** : 67,7% ont répondu non.
- ✓ **Impact d'ici la fin de l'année (plusieurs cases cochées)** :





- ✓ **Que sera-t-il nécessaire pour la reprise de votre activité ?** La grande majorité des entreprises souhaitent bénéficier :
 - d'un accompagnement financier, notamment un soutien à la trésorerie
 - pouvoir redémarrer leur activité commerciale
 - reprendre leur activité de R&D et les essais cliniques
- ✓ **Au-delà, quelles actions seront à mettre en œuvre pour la filière ?**
 - Prolonger les financements de R&D accordés pour les programmes de recherches
 - Aider dans la simplification et activation de tous les dispositifs possibles pour accélérer la reprise
 - Accompagner dans le suivi et compréhension des aides aux entreprises innovantes
 - Faciliter le remboursement des dispositifs médicaux produits en France par les petites structures.
 - Accompagner dans les levées de fond / financements
- ✓ **Souhaitez-vous être appuyé par Eurobiomed pour trouver des solutions ?** Une grande majorité soit 61% des entreprises souhaitent être accompagnées par Eurobiomed pour trouver des solutions pour faire face à la crise du Covid-19

A propos d'Eurobiomed

Eurobiomed est le pôle Santé du Grand Sud dont l'action couvrait les régions Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie. L'objectif d'Eurobiomed est de favoriser la croissance des sociétés de santé de son territoire, de construire un grand réseau d'acteurs de la santé en Europe et d'apporter une nouvelle dynamique pour ancrer la France parmi les leaders mondiaux de l'innovation en santé. Eurobiomed associe dans sa démarche les acteurs publics et privés, les chercheurs, les praticiens et les patients, les financeurs et les entreprises, c'est-à-dire tous les acteurs de la chaîne de l'innovation afin de stimuler l'innovation via le développement de nouveaux produits/services répondant aux enjeux de la médecine du futur. Eurobiomed accompagne le développement d'innovations répondant aux enjeux de la médecine de demain grâce à une expertise de plus de 14 ans qui se décline dans une offre complète pour le développement et la mise sur le marché de toutes solutions validées scientifiquement et/ou cliniquement et des projets de R&D qui visent à prévenir l'apparition des pathologies, les prédire plus précocement, en diminuer l'impact et y apporter une solution thérapeutique. Depuis 2006, ce sont 290 projets, soutenus par Eurobiomed, qui ont été financés à travers divers appels à projets, européens, nationaux et régionaux, ce qui représente plus d'1 milliard d'euros d'investissement, dont 461 millions d'euros d'aides publiques. Certains des projets terminés ont abouti à au moins un produit, un prototype, ou un service, ce qui représente, sur le marché, 131 produits, prototypes et services innovants. D'ici 2022, Eurobiomed a l'ambition de réunir 500 membres ; de renforcer son offre d'accompagnement business à destination de ces entreprises notamment par l'accès à des financements nouveaux haut et bas de bilan ; d'accompagner près de 100 projets de R&D par an ; et d'accroître sa visibilité, celle de ses membres et de ses territoires pour les rendre plus attractifs. Eurobiomed, dont le siège social est basé à Marseille, rassemble aujourd'hui 404 membres dont 336 entreprises, compte 16 collaborateurs. <https://www.eurobiomed.org/>

Contacts Presse

EUROBIOMED

Emilie Royere, Directrice Générale

contact@eurobiomed.org

Relations presse

ALIZE RP

Caroline Carmagnol et Najette Chaib

06 64 18 99 59 / 06 18 38 11 14

Eurobiomed@alizerp.com

